

Périgueux le 19 juin 2014



Teddy GUITTON
Secrétaire Départemental

à

Madame l'Inspectrice d'Académie
20, rue Alfred de Musset,
24000 PERIGUEUX

OBJET : demande d'audience

Madame,

Comme chaque année à cette époque beaucoup d'interrogations se font jour concernant les personnels en contrat aidé exerçant dans les écoles et établissements scolaires de notre département. Nous venons de réunir récemment ces personnels que nous représentons officiellement depuis les dernières élections professionnelles.

Les informations qu'ils nous ont apportées nous amènent à vous demander une audience avant les congés scolaires.

Nous souhaitons pouvoir faire le point sur la situation des contrats aidés (EVS administratifs et ASEH) pour l'ensemble du dispositif et pour les personnes :

- Les fins de contrats et les renouvellements :
 - ⇒ quelle information en direction des personnes ?
 - ⇒ Peut-on envisager des prolongations dérogatoires pour celles et ceux à qui il reste, à quelques jours près, un peu moins de 6 mois de possibilité en contrat aidé et qui n'ont aucune perspective d'emploi à leur issue dans quelques jours ou semaines ?
- Les implantations à la rentrée (nombre de supports, missions et postes géographiques)
- La formation tant pour l'adaptation à leur(s) mission(s) que celle qui leur est due en vue de leur insertion professionnelle à l'issue de leur contrat

Par ailleurs, nous souhaitons également évoquer avec vous le décret et la circulaire publiés ces jours-ci concernant les possibilités de recrutements en CDI à la rentrée 2014 pour les personnels sur des missions d'inclusion d'élèves handicapés (AE AVS mais aussi EVS ASEH).

Veillez agréer, Madame, l'expression de mon attachement au Service Public d'Éducation Nationale et mes salutations respectueuses.

Teddy GUITTON
Secrétaire Départemental

Périgueux le 19 juin 2014



Teddy GUITTON
Secrétaire Départemental

à

Monsieur le Préfet
2, rue Paul Louis Courier
24000 PERIGUEUX

OBJET : demande d'audience

Monsieur le Préfet,

Il y a quelques jours, nous avons réuni les personnels en contrats aidés Emplois Vie Scolaire (EVS) dans les écoles et établissements scolaires de notre département. En cette période de fin d'année scolaire, beaucoup d'entre eux sont dans l'inquiétude et souvent dans le désarroi. En effet, bon nombre arrivent au terme de leur contrat aidé. Certains peuvent encore bénéficier de prolongations mais d'autres vont bientôt se retrouver à nouveau sans emploi.

Les informations que nous avons recueillies auprès d'eux montrent que la situation n'a guère évolué quant à leur prise en charge (formations) et à leur suivi par Pôle Emploi.

Pourtant les circulaires ministérielles de 2013 (DGEFP du 5/06/2013 et circulaire MEN aux Recteurs envoyée le 20/06/2013 - cf docs joints) avaient précisé de façon explicite ces aspects à la signature des contrats et pendant la durée de leur mission, à savoir :

- ⇒ signature des nouveaux contrats initiaux d'au moins 12 mois (année scolaire) voire 24 mois pour les EVS administratifs
- ⇒ droit à une formation en vue de la réinsertion professionnelle distincte de la formation obligatoire à l'adaptation au poste de travail : crédits d'heures et enveloppes financières précisées pour les nouveaux contrats (07/2013) : 80h ou 220 heures de formation selon la mission exercée, de 500 à 1500€ de budget par personne, DIF à utiliser pendant le contrat, information plus importante à donner aux EVS sur ces droits, ...
- ⇒ suivi par Pôle Emploi : action du référent pour construire avec les personnes de véritables « parcours d'insertion et de qualification de qualité » pour l'après contrat aidé

Quel bilan exhaustif pouvez-vous faire en cette fin d'année scolaire sur tous ces points ?

Quelles solutions pouvez-vous apporter aux EVS arrivés en fin de contrat et au bout de leurs possibilités de prolongation sachant que la situation de l'emploi s'est plutôt dégradée ?

Enfin, parmi les personnes qui sont ou ont été en contrat aidé pendant deux ans auprès d'élèves handicapés, est-il prévu d'en recruter à la rentrée en vue d'un CDI comme le prévoient le décret et la circulaire du Ministère de l'Education Nationale publiés ce mois ?

Dans le but d'aborder toutes ces questions urgentes, je vous vous demande de bien vouloir accorder une audience à mon organisation.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pièces jointes : circulaires DGEFP et MEN de 2013, projet décret MEN et circulaires juin 2014 CDI